

Procès verbal de la réunion du Samedi 06 Septembre 2014

Une réunion s'est tenue le Samedi 06 Septembre au Siège du Conseil National de l'Ordre National des Médecins à Rabat, regroupant les 27 Membres du CNOM ; ainsi que les Présidents Régionaux des CROM.

L'ordre du jour de cette réunion est comme suit :

- I. Prise de contact avec les confrères militaires nommés par Sa Majesté le Roi et des Présidents (es) élu(es) des Régions.
- II. Mise au point concernant les démarches de passation avec l'ancien bureau.
- III. Bureaux régionaux (nouvelles créations) et scénarios de mise en place.
- IV. Informations sur l'état des lieux

La réunion a débuté à 10h30min du matin par une intervention de Monsieur le Président du CNOM, qui a souhaité la bienvenue aux membres présents.

Après un échange de points de vue au sujet de questions intéressant l'Ordre et son fonctionnement, et l'ordre du jour de cette réunion, Monsieur le Président a présenté une note aux membres faisant état d'un scénario relatif à la mise à disposition des nouveaux CROMS de recettes de cotisations, leur permettant d'une part de s'équiper en matériel et mobilier de bureau, et en matériel informatique et, d'autre part, à faire face aux dépenses de fonctionnement , et ce dans l'attente de la tenue de l'Assemblée Générale des Conseils, qui statuera entre autres sur la part des cotisations revenant à chaque Conseil Régional. Accompagnement des nouveaux CROMS, pour leurs installations et démarrage desdits Conseils.

La réunion a connu également l'intervention des Présidents Régionaux et celles des membres du Conseil National évoquant le rôle moral, administratif et disciplinaire de l'Ordre.

La réunion du CNOM de l'après midi a porté sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de l'expert comptable
2. Prise de contact avec les confrères militaires nommés par Sa Majesté le Roi
3. Mise au point sur la démarche de la passation de consignes.
4. Projet de décret relatif à l'organisation de l'offre de soins ; à la carte sanitaire et aux schémas régionaux de l'offre de soins transmis pour avis ; au Conseil National par le Ministère de la Santé.
5. Informations :
 - Etat des lieux
 - Règlement intérieur → Commissions Ad hoc
 - Texte éthique et déontologie
6. Quoi de neuf :
 - Séminaire Banque Mondiale
 - Couverture sociale
 - Cellule d'information
7. Divers
 - Congrès Société Marocaine des Sciences Médicales
 - Evaluation de la situation de toutes les conventions de soins en vigueur
 - Groupe SAHAM et Convention avec Ministère de l'Intérieur !!
 - Groupe SAHAM et liens avec cabinets de radiologie et d'imagerie médicale à Rabat et à Casablanca.

Au début l'expert-comptable a pris la parole pour présenter la feuille de route : gouvernance et instruments de gestion dans le nouveau cadre institutionnel (loi 08-12) – constats et recommandations-

Les axes de son intervention ont porté sur :

- ❖ La gouvernance et instruments de gestion prescrits par la loi.
- ❖ Principaux constats et réalisations
- ❖ Recommandation sur les actions à engager (dans l'immédiat et en 2015).

Avec rappel des actions réalisées après investiture du bureau du CNOM

- PV de passation des consignes entre l'ancien et le nouveau bureau du CNOM signé le 19/08/2014
- PV complémentaire signé le même jour inventoriant les documents trouvés dans le bureau de l'ex-comptable
- Aucun PV n'avait été établi lors de la prise de fonction du Président sortant (période avant le 1^{er} janvier 2007)
- Eléments recensés : dossiers des médecins, cotisations, trésorerie et chéquiers, actifs immobiliers et mobiliers, personnel, déclarations sociales, pièces comptables, rapports et PV, contrats en cours
- Dépôt de signature à la BMCI le 19/08/14 pour mouvementer conjointement le compte par le Président et la Trésorière Générale (PV de l'élection du nouveau bureau élu le 06/07/2014 joint à la correspondance).

Ainsi, l'information sur d'autres comptes en cours d'investigation (La visite du bureau de l'ex-comptable a révélé l'existence de chéquiers relatifs à 2 comptes BMCI ouverts au nom de « Edification Maison du Médecin » et « Arjoin Car » et à un compte de chèques postaux, en plus des correspondances ont été adressées par le Conseil National le 19/08/14 aux organismes concernés pour obtenir des informations sur la situation de ces comptes depuis leur ouverture et sur les personnes habilitées à les mouvementer).

Une proposition d'un projet de lettre à adresser au Chef de Gouvernement relative à une demande de subvention au profit de l'Ordre des Médecins, pour d'une part, équiper les 8 nouveaux CROMS en sièges et matériels, et d'autre part pour aménager les 7 anciens CROMS.

Après la discussion de cette présentation l'expert-comptable a quitté la réunion et les membres du CNOM ont discuté les 3 lots du projet de contrat d'engagement avec l'expert, et à la fin tous les membres ont adopté les 2 premiers lots et le troisième lot fera l'objet d'un appel d'offre.

Pour le projet de décret relatif à l'organisation de l'offre de soins ; à la carte sanitaire et aux schémas régionaux de l'offre de soins transmis pour avis ; au conseil National par le Ministère de la Santé et après une discussion sur le fond de l'offre de soins et la relation entre le CNOM et le Ministère de la Santé, les membres ont procédé à la désignation d'une **Commission pour élaborer une réponse au Ministère de la Santé.**

Après discussion, le Conseil National a désigné les membres suivants pour faire partie de ladite Commission :

La Commission d'Offre de soins:

- Dr Mohammadin **BOUBEKRI** : *Rapporteur*
- Pr Nadia **ISMAILI**
- Dr Mostafa **DETSOULI**
- Dr Majid **BENKIRANE**
- Dr Moulay Hachem **MORTAJI**
- Dr Saâd **AGOUMI**

La Commission Ad hoc du Règlement Intérieur composée de:

- Dr Mohammadin **BOUBEKRI** : *Rapporteur*
- Dr Mohammed **ABBAR**
- Dr Saad **REGRAGUI**
- Dr Bouchra **BENABDELKHALEK**
- Pr Nadia **ISMAILI**
- Dr Fatima **ASOUAB**
- Dr Abdelilah **LAKRAMI**
- Dr Mostafa **BRAHIMI**
- Dr Moulay Hachem **MORTAJI**
- Dr Aicha **WADAA**

Cette Commission a été mandatée pour établir un échéancier de réunions en vue d'activer le Règlement Intérieur, et ce en collaboration avec le Conseiller Juridique du CNOM.

Par la suite les membres ont évoqué les attributions de l'Assemblée Générale des Conseils et la méthodologie de préparation vu son pouvoir d'approbation :

- Taux des cotisations, modalités de leur paiement et part revenant aux conseils régionaux
- Code de déontologie professionnelle
- Règlement Intérieur
- Rapport Financier annuel
- Commissions Thématiques : (Article 52 de la loi 08-12)

*Une cellule de réflexion du code de déontologie
composée de :*

- Pr Hicham **BENYAICH** : *Rapporteur*
- Dr Chakib El Houssine **LARAQUI HOSSINI**
- Dr Mostafa **DETSOULI**
- Dr El Mehdi **ZBIR**(Dr AOURAGH)
- Pr Nadia **ISMAILI**
- Dr Mouad **NOURI**
- Dr Ahmed **EL ALAMI**

N.B. : Les moyens de financement :

Le Conseil a décidé :

- Prolongation de l'amnistie jusqu'à la fin de l'année 2014
- Les confrères non à jour de leur cotisation seront redevables de la totalité des arriérés après l'Assemblée Générale

Projet de loi 131-13

Une **Commission de veille** a été instituée par le Conseil pour un suivi rigoureux. Elle est constituée des membres suivants :

La Commission de veille composée de :

- Pr Abdelhakim **LAKHDAR** : *Rapporteur*
- Dr Mohammadin **BOUBEKRI**
- Dr Saâd **AGOUMI**
- Dr Ahmed **EL ALAMI**
- Pr Nadia **ISMAILI**
- Dr Mostafa **BRAHIMI**

Afin d'activer le travail du CNOM et vu les urgences, le Conseil a proposé fin Janvier pour la tenue d'une Assemblée Générale.

Aussi, les chantiers prioritaires sont :

- Règlement Intérieur avec le concours du Conseiller Juridique
- Modalités de Financement : (courriers adressés à la primature et au Ministère de la Santé)
- En second lieu : Code d'Ethique et de Déontologie

En matière de Conventions :

- Organismes gestionnaires
 - ANAM
- } *Médecins privés
} *Cliniques

- 1- Revoir toutes ces conventions
- 2- Avec le concours de tous les syndicats représentatifs

Par ailleurs, le Conseil National a été avisé de la conclusion de la convention entre l'ANAM, la SMSM et le CNOM, convention avalisée par le Past Président du Conseil de l'Ordre concernant les Protocoles Thérapeutiques, les membres ont été avisés.

Par ailleurs, une Commission de Conventions a été constituée dont sa composition est la suivante :

La Commission des Conventions :

- Dr Saâd **AGOUMI** : *Rapporteur*
- Dr Aïcha **WADAA**
- Dr Saâd **REGRAGUI**
- Dr Mostafa **DETSOULI**
- Dr Fatima **ASOUAB**
- Dr Ahmed **EL ALAMI**
- Dr Bouchra **BENABDELKHALEK**

Axe Communication :

Madame le Pr Nadia ISMAILI s'est portée volontaire pour préparer un plan d'action concernant cet axe sensible et d'une importance capitale.

- Le Site Web est à Réactualiser (personne cible ?)

Avant de clore la réunion, le Conseil s'est engagé :

- 1) En premier lieu : adresser des lettres de remerciements à tous les médecins avec une fiche signalétique pour asseoir une cartographie Nationale.
- 2) En second lieu : lettre de rappel concernant l'exercice médical (lettre préparée par Pr Hicham BENAICH.

Derniers points abordés :

- Séminaire de couverture sociale de Skhirat du 17 au 21 Septembre 2014, deux membres du CNOM, feront un rapport détaillé concernant les recommandations
- La Commission de veille est chargée du suivi de toute Convention SAHAM
- Courriers adressés à :

- Monsieur le Conseiller de Sa Majesté le Roi
- Monsieur le Chef de Gouvernement
- Monsieur le Ministre de la Santé
- Monsieur le Ministre de la Communication
- Monsieur Secrétaire Général du Gouvernement
- Monsieur le Ministre de la Justice
- Madame la Présidente de la HACA

La levée de la séance a eu lieu à 21h00, la date de la prochaine réunion sera fixée en commun accord sauf urgence.